

## La renommée dans tous ses états

[Francis Larran, *Le bruit qui vole. Histoire de la rumeur et de la renommée en Grèce ancienne*, Toulouse 2010]

Le sujet abordé retiendra l'attention justifiée tant des historiens de l'Antiquité que des historiens contemporains des médias. Sans anachronisme, quels que soient ses modes de production et de diffusion, la rumeur est devenue, au XX<sup>e</sup> siècle, un objet d'histoire dont les sociologues se sont également emparés. Les rumeurs ont pu être considérées, à juste titre, comme le plus vieux média du monde (J. N. Kapferer, Paris 1987).

Le syntagme *bruits publics*, proposé par l'a., est défini dans un sens large comme « tout ce qui est dit et répété par une grande partie d'une communauté au sujet d'un événement récent ou de quelqu'un ». Il englobe donc ce qu'en français on traduirait par rumeur et renommée, et renvoie à des termes grecs variés, avec toutefois une prédominance de *phémè*, la rumeur divinisée.

L'ouvrage s'articule autour de quatre parties : *De la naissance à la mort des bruits publics*, *Les bruits publics ont une histoire*, *La fabrique des bruits publics*, *Les bruits publics, voix de la connaissance*.

La première partie vise à caractériser les bruits publics dans leur dimension spatio-temporelle. Lieux de construction et parcours de diffusion dans l'espace, capables de créer les conditions d'une cohésion sociale, et disparition spontanée ou provoquée par instrumentalisation.

En deuxième partie est abordée la diachronie, avec l'évolution de la nature des bruits, analysés à partir d'un corpus littéraire. Le *kléos* homérique cède la place, à l'époque classique, à des bruits alimentés par les passions: lutte contre elles avec la *gnomé*, l'intelligence raisonnable, et dénonciation des passions considérées comme coupables, telle l'adultère des héroïnes tragiques. Ou encore développement des rumeurs guerrières, incluant la cruauté destinée à effrayer. À l'époque hellénistique les rumeurs sont façonnées par la renommée d'Alexandre mobilisée dans les évocations du comportement des grands hommes. Le cas le plus prégnant est celui d'Hannibal présenté par Polybe dans sa traversée des marais d'Étrurie, faisant preuve de qualités comparables à celles du Macédonien. D'une manière générale, l'œuvre de Polybe, qui est la source principale retenue pour l'époque hellénistique, inscrit les rumeurs dans le modèle du dirigeant idéal, l'historien aspirant à être le philosophe éducateur du politique.

Dans la troisième partie, la fabrique des bruits publics est essentiellement étudiée à travers trois exemples : Ulysse, Achille, Phalaris. Dans les poèmes homériques, le *kléos* d'Ulysse est lié à celui de ses proches, Télémaque et Pénélope, dont les *kléa* sont le miroir de celui d'Ulysse. En revanche, chez les dramaturges classiques, la

renommée du fils de Sisyphe fait figure de repoussoir, tandis qu'à l'époque hellénistique il redevient un modèle à imiter. La figure d'Achille, quant à elle, sert à l'époque classique et hellénistique à définir l'héroïsme : celui de Spartiates, tels Léonidas dans l'épisode des Thermopyles, Brasidas en Thrace auquel Cléon est affronté, et bien sûr Alexandre. Il s'approprie le *kléos* d'Achille comme arme politique. Enfin en écho à la renommée du cruel Échéto dans l'*Odyssée*, l'atrocité de Phalaris, le tyran d'Agrigente, hante le corpus littéraire qui le situe du côté des Barbares, soit pour la dénoncer soit pour servir d'antimodèle. Chez Polybe, la *phémè* d'Agathoclès d'Alexandrie, meurtrier de la reine Arsinoé, ou du roi Nabis, emprunte à ce schéma culturel.

Enfin la dernière partie analyse la propagation des bruits publics dont la véracité dépend du statut social des émetteurs. Il y a les aèdes, tel Démodocos dans l'*Odyssée*, dont la véracité est fondée sur le soutien des dieux ; les devins, qui participent plus rarement à la diffusion de bruits publics fiables ; le *logopoiôs*, le colporteur de rumeurs, dont la parole est souvent peu crédible. Parmi eux les étrangers dont on se méfie, les petits commerçants dépréciés, les esclaves et les serviteurs dont la parole est souvent condamnée, les femmes dont la crédibilité est constamment dénoncée. Historiens et philosophes mettent à distance les bruits publics. L'*Enquête* d'Hérodote marque un tournant, mais c'est Thucydide qui opère une rupture en privilégiant l'autopsie. Les Orateurs attiques réhabilitent la *phémè*, tant celle de l'adversaire que celle proposée par le plaideur. Chez les poètes hellénistiques, les bruits publics empruntés au passé sont la marque du savoir. Le dernier chapitre étudie les manipulateurs de rumeur en privilégiant des exemples, tant à Athènes qu'à Sparte, en particulier avec l'analyse du procès de Socrate.

On aura mesuré la richesse de ce panorama qui emprunte à une grande diversité de textes. On peut toutefois se demander si cette globalisation ne présente pas un danger. L'auteur a raison d'inscrire les bruits publics dans la diachronie, mais comment les isoler des sources énonciatives et des conditions de production, tant sont variées les formations discursives dans lesquelles se déploient les énonciateurs ? Par exemple, ce qui est réhabilité chez les Orateurs attiques est-ce la *phémè* ou une parole de pouvoir qui structure l'efficacité d'un discours politico-judiciaire ? Qu'en est-il, au même moment, chez les historiens grecs ? L'analyse rigoureuse des champs lexicaux et de leur variation permettrait peut-être de répondre, en confrontant les discours et leurs destinataires. On aimerait que l'auteur, qui a mené une réflexion novatrice et nuancée, puisse poursuivre son travail. Les coupes successives sont seulement comparables si ont été prises en compte les différences énonciatives ne relevant

pas de la seule temporalité. À chaque instant les messages portés par les rumeurs sont soumis à un décodage modelé par les différents milieux et la diversité des objectifs explicites ou implicites. La rumeur est une parole opératoire.

Marie-Madeleine MACTOUX  
 Université de Franche-Comté – ISTA (EA 4011)

\* \* \*

### Les voix du Politique

[Claude Mossé, *Au nom de la loi. Justice et politique à Athènes à l'âge classique*, Paris 2010]

On éprouve toujours une grande satisfaction intellectuelle à lire un ouvrage de Claude Mossé. Elle sait conjuguer connaissance en profondeur de l'histoire de la Grèce antique et remarquable pertinence pour dégager les points essentiels, ouvrant la voie aux questionnements. C'est particulièrement vrai de sa dernière publication dont le sous-titre, *Justice et politique à Athènes à l'âge classique*, souligne la complexité d'une problématique au cœur de la réflexion démocratique, tant des Grecs que des Modernes.

La division en trois parties – *L'élaboration du droit et la mise en place de l'organisation judiciaire, Des procès célèbres, La réflexion sur la justice des Sophistes à Aristote* – éclaire son propos. Elle vise à articuler pratiques judiciaires et fondement théorique de ces pratiques dans le contexte de la *polis* classique, en décloisonnant imaginaire et pouvoir.

La première partie, assez brève, rappelle comment les Athéniens ont construit leur corpus législatif en faisant des lois de Dracon et de Solon une référence constamment revendiquée, même si les lois votées ultérieurement par l'*ecclesia* ont fortement infléchi l'évolution du politique, au cours des V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, dans le sens de la justice. La récapitulation de la procédure faisant appel soit à des arbitres privés ou publics, soit à des citoyens tirés au sort pour constituer les tribunaux, met en lumière la participation du corps civique au fonctionnement de la justice. La place occupée dans l'*Athenaion Politeia* d'Aristote, par la description de cette procédure, révèle son importance aux yeux des Athéniens qui la considéraient comme garante de la démocratie avec le droit, pour tout citoyen, d'introduire une action en justice.

Plutôt que de s'en tenir à une présentation abstraite générale Claude Mossé choisit, dans la deuxième partie, de privilégier quelques procès célèbres qui jouent